



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
12 novembre 2007

Français
Original : Anglais



**Dixième session extraordinaire du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**

Monaco, 20-22 février 2008

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique générale : environnement et développement

Gestion des produits chimiques

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la décision 24/3 II du Conseil d'administration en date du 9 février 2007 sur l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

Le document fournit des informations générales à l'intention du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à sa dixième session extraordinaire.

* UNEP/GCSS.X/1.

I. Mesures suggérées au Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être envisager d'adopter une décision inspirée de celle proposée ci-après :

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision SS.IX/1 du 9 février 2006, approuvant l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, telle qu'adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à Dubaï (Emirats arabes unis), le 6 février 2006,

Rappelant également sa décision 24/3 II du 9 février 2007 sur l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques,

1. *Prenant acte* du rapport du Directeur exécutif sur l'examen par le secrétariat de l'Approche stratégique des moyens permettant de mieux utiliser les ressources financières de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique pour identifier les domaines pouvant appuyer la réalisation des objectifs appropriés et pertinents de l'Approche stratégique, et des efforts faits par le Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique;

2. *Appuie* les initiatives prises par le Directeur exécutif pour informer les chefs des secrétariats du Fonds pour l'environnement mondial et du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et son Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal de l'invitation faite dans la Stratégie politique globale d'examiner si et par quels moyens ils pourraient soutenir la réalisation des objectifs appropriés et pertinents de l'Approche stratégique dans le cadre de leur mandat;

3. *Prie* le Directeur exécutif de continuer d'élargir la base de financement de l'Approche stratégique et de faire rapport sur les progrès accomplis au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt-cinquième session;

4. *Prie instamment* les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et autres en mesure de le faire de contribuer financièrement et en nature au secrétariat de l'Approche stratégique, au Programme de démarrage rapide et à son fonds d'affectation spéciale;

5. *Encourage* le Directeur exécutif à poursuivre l'excellente coopération entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques;

6. *Prie* le Directeur exécutif de faire rapport périodiquement au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

II. Décision 24/3 II sur l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

2. Dans sa décision 24/3 II du 9 février 2007, le Conseil d'administration a encouragé le secrétariat de l'Approche stratégique à examiner les moyens de mieux utiliser les ressources financières de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique pour identifier les domaines pouvant appuyer la réalisation des objectifs appropriés et pertinents de l'Approche stratégique.

3. Le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa dixième session extraordinaire sur les résultats des activités entreprises à cet égard.

4. Le Conseil d'administration a en outre prié le Directeur exécutif de poursuivre la collaboration entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et d'établir un rapport pour examen par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa dixième session extraordinaire sur les activités réalisées par le Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques en vue de la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

A. Examen par le secrétariat de l'Approche stratégique des moyens de mieux utiliser les ressources financières

5. La Stratégie politique globale prévoit, en ce qui concerne l'Approche stratégique, des arrangements financiers comprenant notamment :

- a) Des mesures aux niveaux national et sous-national pour soutenir le financement de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique;
- b) Le renforcement des partenariats industriels et de la participation financière et technique de l'industrie à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique;
- c) L'intégration des objectifs de l'Approche stratégique dans la coopération bilatérale et multilatérale pour l'aide au développement;
- d) L'utilisation plus efficace et la mise à profit des sources actuelles appropriées de financement à l'échelon mondial;
- e) Le soutien aux activités initiales de renforcement des capacités pour mettre en œuvre les objectifs de l'Approche stratégique au moyen de la création du Programme de démarrage rapide;
- f) L'appel aux gouvernements et autres parties prenantes à dégager des ressources pour permettre au secrétariat de l'Approche stratégique de s'acquitter de ses fonctions.

6. L'état d'avancement des activités du secrétariat de l'Approche stratégique s'agissant de chacun des arrangements susmentionnés se présente comme suit :

- a) Des informations préliminaires et partielles sur les mesures prises au niveau national ou sous-national pour soutenir le financement de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique ont été demandées aux gouvernements dans le cadre des préparatifs des réunions régionales tenues en 2006 et 2007. Des informations plus détaillées devraient pouvoir être recueillies dans le cadre de l'établissement des rapports sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique demandés pour la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques qui doit se tenir en mai 2009. Les modalités de l'établissement de ces rapports sont actuellement élaborées avec l'aide d'un comité directeur international et devraient inclure la préparation d'un rapport de base sur la situation de la gestion des produits chimiques au niveau mondial en 2006;
- b) Le 26 janvier 2007, le Directeur exécutif du PNUE a présenté un exposé sur l'Approche stratégique aux grands patrons de l'industrie chimique lors de la réunion annuelle du Forum économique mondial à Davos (Suisse). Le secrétariat de l'Approche stratégique a participé à une réunion de suivi organisée par le secrétariat du Forum avec des chefs d'entreprise et autres directeurs des dix principales sociétés de fabrication de produits chimiques à Londres, le 9 mai 2007. Les sociétés ont décidé de faire le bilan de leurs activités avant de reprendre les discussions sur de nouvelles initiatives. Entretemps, l'industrie chimique continue de renforcer ses initiatives de Gestion responsable et sa stratégie mondiale relative aux produits chimiques en tant que principales contributions à la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- c) L'intégration des objectifs de l'Approche stratégique dans la coopération bilatérale et multilatérale pour l'aide au développement a été constatée dans le financement du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique, pour lequel des contributions importantes ont été annoncées par les organismes de coopération pour le développement des Gouvernements norvégiens et suédois et par la Commission européenne. Le secrétariat de l'Approche stratégique a pris les dispositions voulues pour que les représentants du secrétariat du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale puissent examiner l'intégration de la gestion des produits chimiques dans la planification du développement lors d'une réunion des gouvernements donateurs de l'Approche stratégique tenue à Paris le 11 juin 2007. Le secrétariat de l'Approche stratégique a également contribué à des projets du fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide pour l'Equateur, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Ouganda qui, avec l'aide du PNUE et du PNUD, porteront sur la priorité stratégique du Programme de démarrage rapide consistant à « procéder à des analyses, établir une coordination interinstitutions et mener à bien des activités participatives avec le public afin de permettre la mise en œuvre de l'Approche stratégique en intégrant – c'est-à-dire en rationalisant – la gestion saine des produits chimiques dans les stratégies nationales et en définissant ainsi des priorités en matière de coopération dans le domaine de l'aide au développement »;

d) Pour faciliter une utilisation plus efficace et la mise à profit des sources actuelles appropriées de financement à l'échelon mondial, le 6 juin 2006, le Directeur exécutif du PNUE a écrit aux chefs de secrétariats du Fonds pour l'environnement mondial et du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et de son Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal pour les informer de l'invitation faite dans la Stratégie politique globale en vue d'examiner si et par quels moyens ils pourraient appuyer la réalisation des objectifs appropriés et pertinents de l'Approche stratégique globale, dans le cadre de leur mandat. En juillet 2006, le secrétariat du Fonds multilatéral a saisi son Comité exécutif de la question, laquelle n'a pas encore été examinée par les Parties au Protocole de Montréal. Alors que le secrétariat du Fonds mondial pour l'environnement n'a pas encore répondu à la lettre du Directeur exécutif, en juillet 2007, il a arrêté une nouvelle stratégie sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques conforme à l'objectif global de l'Approche stratégique pour une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques d'ici 2020. La stratégie envisage des activités dans le cadre des domaines principaux actuels du Fonds mondial pour l'environnement qui sont compatibles avec un grand nombre des objectifs individuels énoncés dans la Stratégie politique globale;

e) Le Programme de démarrage rapide a été lancé, notamment grâce à la mise en place d'un fonds d'affectation spécial administré par le PNUE. Au 31 octobre 2007, les gouvernements ci-après avaient contribué financièrement au fonds d'affectation spéciale pour 2006-2007 : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Belgique, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Inde, Madagascar, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne, Slovaquie, Suède et Suisse. Des détails des activités entreprises par le Programme jusqu'à présent sont fournis dans le chapitre consacré au PNUE de la note du Directeur exécutif sur la gestion des produits chimiques (document UNEP/GCSS.X/INF/7);

f) Au 31 octobre 2007, le budget de base du secrétariat de l'Approche stratégique avait été financé pour 2007 par des contributions des gouvernements ci-après : Australie, Danemark, Etats-Unis, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse ainsi que de la Commission européenne, du Fonds pour l'environnement du PNUE et de l'Organisation mondiale de la santé. Les activités du secrétariat, telles que l'organisation de réunions régionales, ont été financées en 2007 par les gouvernements allemand, américain, japonais, suédois et suisse.

B. Activités entreprises par le Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) en vue de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

7. L'IOMC a été créé en 1995 à la suite de recommandations formulées à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 organisée à Rio de Janeiro. Ses membres comprennent sept organisations : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'OCDE, le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'OMS. En outre, deux organisations observatrices participent à l'IOMC : le PNUD et la Banque mondiale.

8. L'IOMC a pour objectif de renforcer la coopération internationale dans le domaine des produits chimiques et d'accroître l'efficacité des programmes internationaux sur les produits chimiques des organisations participantes et observatrices. Il favorise la coordination des politiques et des activités, poursuivies conjointement ou séparément, afin d'assurer la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques sur le plan de la santé humaine et de l'environnement. L'IOMC a pour vision d'être le plus important mécanisme prévu pour l'amorce, la facilitation et la coordination de l'action internationale pour la réalisation de l'objectif convenu lors du Sommet mondial pour le développement durable de 2002 à savoir, assurer d'ici à 2020, que les produits chimiques sont fabriqués et utilisés de manière à réduire significativement les effets nocifs sur l'environnement et la santé humaine.

9. L'IOMC a convoqué, conjointement avec le PNUE et le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC), la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques organisée à Dubaï en 2006 qui a adopté l'Approche stratégique. Les activités sur les produits chimiques entreprises actuellement par les organisations participant à l'IOMC et les organisations observatrices soutiennent l'objectif principal de l'Approche stratégique, tel qu'énoncé dans la Stratégie politique globale. L'IOMC joue un rôle clé en tant qu'organisme d'exécution pour la mise en œuvre des priorités définies par les gouvernements et convenues pour l'Approche stratégique.

10. L'IOMC s'est intéressé particulièrement à la question de la coordination des activités des organisations participantes concernant la mise en œuvre de l'Approche stratégique et a mis en place des mécanismes de partage des informations. Lors de chacune des réunions biennuelles de l'IOMC, les organisations participantes ont par exemple examiné et coordonné leurs nouvelles activités de soutien à la mise en œuvre de l'Approche stratégique. A cet égard, chaque organisation participante a décidé d'élaborer (et de mettre à jour régulièrement) des documents énumérant ces activités. Ces documents sont affichés sur le site Internet de chaque organisation participante et des liens sont créés entre les sites Internet des organisations participantes et la page Internet concernant l'Approche stratégique de l'IOMC (www.who.int/iomc/saicm/). Les organisations participantes ont également désigné des correspondants de l'Approche stratégique pour faciliter les contacts et les échanges concernant les questions relatives à l'Approche stratégique, en particulier avec son secrétariat.

11. Un rapport sur les activités de l'IOMC et de ses organisations participantes s'agissant de la mise en œuvre de l'Approche stratégique est présenté dans la note du Directeur exécutif sur la gestion des produits chimiques (UNEP/GCSS.X/INF/7).
